

Ils ont choisi de faire l'école à la maison

(Nicolas Faucon – *La Voix du Nord* – 11/09/2008)

Vincent Chardin, professeur de mathématiques, a préféré soustraire ses enfants à l'éducation nationale. Il leur fait la classe avec son épouse, éducatrice spécialisée.

Clémence, Cambrésienne de 16 ans, n'a pas eu besoin de se préparer pour la dernière rentrée des classes. D'ailleurs, elle n'a jamais mis les pieds à l'école de sa vie. Sauf une fois, en juin. Pour passer le brevet des collèves. En candidate libre, évidemment.

« *C'est une prison* », a alors pensé l'adolescente. Mention « assez bien », mais nulle envie d'aller au lycée. « *Je vais préparer le bac à la maison avec les manuels, comme j'avais fait pour le BEPC.* » L'instruction en famille (IEF) explose dans les pays anglo-saxons et se développe en France. D'après les associations, environ 30 000 enfants de six à seize ans seraient aujourd'hui éduqués *via* cette méthode : 22 000 par le Centre national d'enseignement à distance (CNED) 5 000 à domicile avec des cours particuliers privés, et 3 000 sans aucun cours particulier.

Fils de profs

Il y a le cas des enfants malades contraints de rester chez eux. Mais certains parents optent aussi pour l'IEF pour des raisons pédagogiques ou de choix de vie. Le père de Clémence, ancien enseignant, a préféré que sa fille reste à la maison à cause de « *la violence grandissante des établissements scolaires* » et du nivellement par le bas engendré par l'objectif « 80 % d'une classe d'âge au bac ».

Il dit : « *Pour les élèves plus motivés, capables d'intégrer davantage, rien n'était fait. C'est une carence que je ne voulais pas imposer à ma fille. D'autant qu'à cinq ans, Clémence savait lire.* » La mère, Michèle Pernet-Boucly, ex-infirmière et relais pour le Nord des Enfants d'abord, association qui regroupe une vingtaine de familles pratiquant l'IEF dans la région, avait déjà eu quatre enfants scolarisés avant Clémence. Une expérience qui lui a donné envie de faire autre chose. « *Pour moi, l'école, ça met dans un moule.* » À Bousignies, près de Valenciennes, une heure par jour, Grace et Faustine, sept et cinq ans, s'installent à la table de travail près de la cuisine. Le petit dernier, Philémon, deux ans, n'est pas loin. La maman, Marie Chardin (autre relais nordiste des Enfants d'abord) leur fait travailler la lecture, l'écriture, les maths.

« *Je ne suis pas le programme à la lettre, je leur propose des choses ou je pars de leur centre d'intérêt du moment, lâche cette éducatrice spécialisée, en congé parental. On apprend toute la journée, en coupant les racines dans le jardin, en lisant une recette de cuisine... On apprend mieux les choses quand on les vit.* » La famille dit s'inspirer de la pédagogie Montessori. « *L'enfant apprend à son rythme et il n'y a pas de notes.* » Choix paradoxal, Vincent, le mari prof de maths, a préféré soustraire ses enfants à l'institution. « *À l'école, il y a un programme et j'ai obligation de le suivre. Ça va trop vite ou trop lentement pour les enfants.* » Selon Marie Chardin, il y a de plus en plus de parents enseignants dans l'association. « *Pour être dans le système, ils en voient les limites.* » Si l'IEF peut paraître séduisante, l'éducation nationale cherche à éviter que cette pratique ne se développe. Depuis 1998, les contrôles ont été renforcés pour éviter les dérives sectaires. « *Il y a des régions où ces contrôles ont permis de lever quelques lièvres* », indique Philippe Fatras, directeur de cabinet du recteur de l'académie de Lille. Ce genre de choix, marginal, fait naître des critiques. « *Ma fille aînée est instit. Elle est contre. Elle dit qu'il y a des structures. Elle pense que Clémence rate des choses* », indique Michèle Pernet-Boucly.

Des couacs avec l'inspection

Selon les Chardin, l'IEF ne nuit pas à la socialisation. « Nos enfants ont plein de copains et copines dans le village, ils vont au centre aéré. Des études montrent aussi que les enfants instruits en famille sont moins agressifs, plus sociables. » Leur fille Grace a été pour la première fois contrôlée cette année par l'inspection académique. « Ils n'ont retenu que son niveau moyen en lecture, déplore Mme Chardin. *Mais elle a un niveau supérieur en maths et sait plein de choses sur la préhistoire. La loi dit que nous ne sommes pas obligés de suivre le programme mais les inspecteurs ne peuvent s'empêcher de comparer avec les programmes.* » Si rien n'interdit à un inspecteur de faire faire une dictée à un enfant de six ans, rien n'interdit à ses parents de lui avoir juste appris à lire. D'où, parfois, l'incompréhension.

Ce que dit la loi

C'est l'instruction, et non l'école, qui est obligatoire de six à seize ans. Mais le choix d'instruire en famille est strictement encadré : il doit faire l'objet d'une première déclaration à la mairie et à l'inspection académique dès que l'enfant atteint ses six ans, déclaration renouvelée chaque année jusqu'au seizième anniversaire.

Tous les deux ans, les enfants font l'objet d'une enquête de la mairie compétente. Le contrôle pédagogique est au moins annuel et vise à vérifier que l'enseignement assuré est « conforme au droit de l'enfant en instruction ». Cela signifie que les parents ne sont pas tenus de suivre les programmes en vigueur dans les classes. Seul repère, à seize ans, l'enfant doit avoir atteint un niveau comparable à celui de ses pairs scolarisés. Les modalités du contrôle sont laissées à l'appréciation de l'inspecteur.

Un choix « respectable »... mais contrôlé

(Christophe Caron – *La Voix du Nord* – 11/09/2008)

L'enfant profite d'une écoute particulière, mais pas des jeux avec les camarades à la récré.

Une soixantaine d'enfants dans le Nord. Une grosse vingtaine dans le Pas-de-Calais... L'instruction en famille ne concerne qu'un taux extrêmement minoritaire de familles dans l'académie de Lille. Ce qui ne veut pas dire que l'éducation nationale s'en désintéresse.

Dans le Nord, ils sont une soixantaine d'enfants, instruits au sein d'environ cinquante familles. L'IEF concernait 55 enfants en 2006 - 2007, et 49 en 2005 - 2006. « Une augmentation légère qui s'explique peut-être par une meilleure information, suppose Jean-Luc Jenicot, de l'inspection académique du Nord. Ça reste très peu en comparaison avec le nombre total d'*enfants*. » Dans le Pas-de-Calais, ils étaient 22 enfants instruits dans la famille pour l'année 2007 - 2008. « Un chiffre stable qui ne cache aucun phénomène », souligne Bertrand Lemoine, directeur de cabinet de l'inspecteur d'académie du Pas-de-Calais.

L'éducation nationale ne reste cependant pas insensible à cette école à la maison. « Il y a un contrôle de connaissance au bout des deux premiers mois, puis des contrôles une fois par an, explique M. Jenicot. Des contrôles qui interviennent surtout lors des deuxième et troisième trimestres. Cette opération permet de vérifier que l'enfant n'a pas de difficultés. Si les résultats sont insuffisants, un second contrôle est effectué. Cela peut aboutir à une mise en demeure d'inscription dans un établissement. »

« La confrontation à la réalité »

Qu'on se rassure, l'heure n'est pas à la tension. « Nous n'essayons pas d'analyser les motifs : ces familles font un choix respectable. Nous vérifions simplement que les conditions d'enseignement permettent aux enfants de progresser normalement. Il faut que l'enfant ait intégré les connaissances d'un élève scolarisé. » Et sur le fond, quel est le regard de l'institution ? « L'enfant concerné, en étant seul face aux parents, bénéficiera d'une écoute particulière, c'est vrai. Mais ce qui manque peut-être, c'est le contact avec les autres, la confrontation à la réalité, les jeux avec les camarades du même âge... Mais j'insiste : personne ne juge ce choix, qui est tout à fait respectable. »

Bientôt une étude sur le devenir de ces enfants

Que deviennent les enfants qui ne sont pas passés par l'école ? En France, une étude va bientôt être lancée par l'association Les Enfants d'abord pour tenter de répondre à cette question.

Plus ancienne des trois associations pratiquant l'instruction en famille (IEF) en France (avec Choisir d'instruire son enfant et Liberté d'apprendre et d'instruire autrement), Les Enfants d'abord vont bientôt fêter leurs vingt ans. Et tenter de répondre à une question souvent posée par les parents intéressés par l'aventure de l'IEF : que sont devenus les précurseurs de cette méthode, une fois adultes ?

« Initiatives »

« *Un questionnaire est en préparation*, indique Michèle Pernet-Boucly dont la fille Clémence, 16 ans, est l'une des enfants les plus âgées de l'association. Ce que je peux dire, c'est qu'il n'y a pas de problèmes d'insertion dans la vie professionnelle. Une fois, nous avons rencontré un monsieur dont le fils n'avait pas été scolarisé. Il avait réussi à entrer dans une école d'ingénieurs en alternance.

Selon Marie Chardin, les « *enfants passés par l'IEF choisissent vraiment leur métier et savent se donner les moyens d'y arriver car, très tôt, ils sont habitués à prendre des initiatives* ».

À noter que le 15 septembre aura lieu la deuxième Journée internationale pour la liberté d'instruction. Pour la région Nord - Pas-de-Calais, une manifestation sera organisée au Café citoyen, (place du Marché-aux-Chevaux), à Lille de 12 heures à 15 heures, ce lundi 15 septembre.

N. F.

> www.lesenfantsdabord.org